

## L'APTS DÉNONCE LES RISQUES ASSOCIÉS À L'EXPANSION DES CLINIQUES PRIVÉES DE RADIOLOGIE

---

**Le 13 février 2009** – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) s'inquiète de la marge de manœuvre laissée aux cliniques privées de radiologie, qui n'hésitent pas à facturer même lorsque les services qu'elles offrent sont couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), une facturation illégale en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

L'APTS a été particulièrement choquée d'entendre un médecin propriétaire d'une clinique privée de radiologie déclarer ouvertement, dans le cadre d'un reportage de l'émission *La Facture* diffusée à Radio-Canada le 10 février dernier, qu'il testait les limites du système public en imposant des frais pour l'ouverture d'un dossier électronique et en optant pour la mammographie numérique, une technologie plus coûteuse. Ces décisions sont prises sans considération pour ses patientes qui doivent maintenant payer 400 \$ pour assumer la modernisation d'une clinique privée à but lucratif.

« C'est là un bon exemple des inégalités d'accès aux soins de santé qui se multiplient, affirme la présidente de l'APTS, madame Dominique Verreault. Les orientations du gouvernement libéral font en sorte que de plus en plus d'interventions sont confiées à des cliniques gérées par des intérêts privés. Certaines de ces cliniques vont peut-être offrir un excellent service à la clientèle, avec des technologies de pointe et des délais d'attente réduits, mais elles ne seront pas à la portée de tous. » L'APTS défend le principe selon lequel la santé est un droit dans notre société, pas un privilège.

« Dans la mesure où les soins dispensés dans ces cliniques privées sont remboursés par la RAMQ, s'interroge madame Verreault, pourquoi ne pas créer des cliniques ambulatoires publiques dont on serait assuré qu'elles fonctionnent avant tout pour servir la population sans égard à la capacité de payer ? »

### L'exemple de la radiologie

Comme le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est engagé en janvier à régler le problème des délais d'attente en radiologie, il est à prévoir que les cliniques privées de radiologie n'auront aucun mal à obtenir leur permis d'opérer en vertu des nouvelles dispositions réglementaires de la Loi 33, dont l'entrée en vigueur est prévue pour septembre 2009.

Préoccupée par l'impact sur la population de l'attente prolongée pour des services en radiologie, l'APTS souhaite contribuer à la recherche de solutions. Elle sollicite depuis plusieurs mois une rencontre avec le ministre Yves Bolduc pour discuter de différentes solutions à mettre en œuvre à même le réseau public pour accroître l'accessibilité des services, en radiologie mais aussi dans d'autres secteurs.

« En conjuguant nos efforts, insiste la présidente de l'APTS, on peut réduire l'attente sans exposer la population aux stratégies d'affaires d'entreprises privées avant tout soucieuses de leurs profits. Sans compter que l'expansion du marché des cliniques privées est susceptible d'entraîner des défections importantes parmi le personnel du réseau public, soumis à beaucoup de pression en raison de pénuries de main-d'œuvre spécialisée dans les établissements. » Cette réalité, souvent invoquée à propos des infirmières, est aussi partagée par le personnel professionnel et technique que représente l'APTS.

L'APTS compte 3 300 membres œuvrant dans les services publics de radiologie à titre de technologue en radiodiagnostic, en médecine nucléaire ou en radio-oncologie.

### **À propos de l'APTS**

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe 26 000 membres occupant des fonctions professionnelles et techniques dans le réseau de la santé et des services sociaux dont des technologues en radiologie, des technologistes médicales, des physiothérapeutes, ergothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique, des psychologues, des travailleurs sociaux, des techniciennes en diététique et des diététistes. L'APTS est membre du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), un regroupement de près de 262 000 personnes syndiquées des secteurs public et parapublic.

– 30 –

Pour renseignements : Chantal Mantha, conseillère en communication  
Téléphone : 450.670.2411, 1 866 521.2411 ou 514.236.9287 (cell.)